



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mai 2015
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous l'égide du Conseil économique et social
26 juin-8 juillet 2015

Contribution de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau pour le développement

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet par la présente la contribution de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.



Contribution de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

I. Introduction

1. La soixante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE), tenue du 14 au 16 avril 2015, a été consacrée à un forum régional pour le développement durable. La Commission a décidé de transmettre, en tant que contribution régionale au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2015, le texte de la déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés pour la région, que ses États membres ont approuvée à cette session. Cette déclaration figure dans le document publié sous la cote E/ECE/1475.

2. On trouvera ici pour information le résumé que le Président a établi du dialogue de haut niveau consacré, à la soixante-sixième session de la Commission, au thème « S'engager à agir pour le développement durable dans une période de changement ».

3. Le résumé que le Président a établi des échanges de vues thématiques de haut niveau figure dans le rapport biennal de la Commission pour la période allant du 12 avril 2013 au 16 avril 2015 (voir E/2015/37-E/ECE/1472, annexe II). Ces échanges ont porté sur cinq domaines, à savoir : l'énergie durable et les communautés résilientes; la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles; la connectivité et la compétitivité pour des modes de vie durable; la mesure et le suivi du développement durable; les partenariats pour le développement durable.

II. Dialogue de haut niveau

Résumé établi par le Président

4. Le dialogue de haut niveau a été animé par l'Ambassadeur et Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, Roderick van Schreven.

5. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Gennady Gatilov, a souligné que le monde ne s'était pas encore entièrement remis de la crise financière et économique mondiale de 2008. Il faut un nouveau modèle de relations économiques pour relancer la croissance et mettre en œuvre efficacement le programme de développement pour l'après-2015, notamment en luttant contre le chômage, l'endettement excessif et la baisse des niveaux de vie. La coopération économique devrait se fonder sur la recherche de terrains d'entente et d'intérêts mutuels et non sur l'emploi de pratiques protectionnistes et la promotion d'une concurrence déloyale. La Fédération de Russie accorde une grande importance à l'action collective menée avec ses voisins et principaux partenaires. L'Union économique eurasiennne, qui a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2015, contribuera largement à éliminer les barrières et à promouvoir la croissance. Sa formation prépare la voie d'un espace économique paneuropéen qui ira de Lisbonne à

Vladivostok et dont le point de départ pourrait être la création d'une zone franche entre l'Union économique eurasienne et l'Union européenne. La Commission économique pour l'Europe peut aider la région paneuropéenne à atteindre un nouveau niveau d'interaction économique, en particulier par ses travaux sur le commerce et la connectivité des transports, la promotion de l'énergie durable et les problèmes environnementaux transfrontières, qui pourraient établir un lien entre différents processus d'intégration. Il serait aussi bon de donner un nouvel élan aux activités touchant à l'innovation et aux partenariats entre secteurs public et privé, à la gestion durable des forêts et au logement. La Fédération de Russie demeure déterminée à continuer d'appuyer la coopération avec la Commission, notamment en lui versant une contribution annuelle volontaire de 1,2 million de dollars.

6. Le Vice-Ministre de l'économie et du développement du Turkménistan, Serdar Atayev, a souligné que la coopération constituait le fondement de la prospérité à tous les niveaux. La complexité des tâches à venir requiert la mise en place d'un cadre de coopération adéquat. La Commission offre une structure de coopération souple, qui permet de réagir rapidement pour faire face aux questions urgentes. Le stade actuel de développement socioéconomique du Turkménistan se caractérise par des taux de croissance élevés. De nombreuses initiatives en cours dans les domaines de l'énergie, de la privatisation, de l'électricité, des transports, de l'infrastructure et de l'innovation contribueront à promouvoir le développement. Le Turkménistan compte concilier l'intérêt national et l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. La sécurité des transports et la fiabilité des approvisionnements énergétiques sont importants pour le développement mondial. Le Turkménistan a proposé un dialogue sur les questions de fond liées à la diversification des voies d'exportation de l'énergie. Il participe également à l'examen d'un certain nombre d'autres questions de portée mondiale, telles que la sécurité alimentaire, les changements climatiques et l'exploitation rationnelle des ressources en eau, notamment en ce qui concerne la préservation de la mer Caspienne. Il participe activement aux mécanismes mondiaux et continuera de collaborer à tous les niveaux, notamment avec la Commission.

7. La Sous-Secrétaire adjointe du Bureau du Département d'État des États-Unis chargé des organisations internationales, Nerissa J. Cook, a souligné l'importance des travaux de la Commission à l'heure où le monde connaît de profonds bouleversements technologiques et économiques. La détermination de la Commission à promouvoir le développement durable est ancienne. Ainsi, il y a 10 ans, elle a lancé sa stratégie pour l'éducation en vue du développement durable pour doter les générations actuelles et à venir de connaissances précieuses sur les questions liées au développement durable. Ses activités sont donc particulièrement pertinentes au regard du programme de développement pour l'après-2015, auquel les États-Unis sont foncièrement attachés. La Commission a un rôle important à jouer en tant que plateforme régionale pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en arrêtant des normes et en étudiant les performances régionales. Il sera essentiel de surveiller les progrès accomplis dans les différents pays et de tenir compte à cet effet de ce qui existe déjà pour éviter les chevauchements d'activités. La surveillance régionale constitue par ailleurs une garantie et un gage de crédibilité supplémentaires. La Commission peut mettre au service des objectifs de développement durable l'expérience positive qu'elle a acquise dans le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire. Il est également important de resserrer les liens avec les autres commissions régionales et les

organisations internationales, comme cela est actuellement fait avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et de s'employer à éviter les chevauchements d'activités. L'expérience que la Commission a acquise en matière de renforcement des capacités en statistique pourrait être partagée avec d'autres régions et transmise à d'autres commissions régionales pour en tirer parti sur une échelle plus vaste. La Commission a également un rôle plus énergique essentiel à jouer dans le secteur privé pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints. À une époque où 53 des 100 économies les plus puissantes du monde sont des entreprises et où une de ces entreprises peut réunir à elle seule une clientèle de 4 milliards de personnes, soit près de 60 % de la population mondiale, travailler avec le secteur privé n'est plus un luxe, mais une nécessité. En outre, l'aide publique au développement ne constitue plus le principal moteur de l'aide internationale. Les activités de la Commission économique pour l'Europe relatives aux partenariats entre secteurs public et privé contribuent à inciter le secteur privé à poursuivre des objectifs de développement.

8. Le Directeur par intérim de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, Nicholas Hanley, a souligné la détermination de l'Union européenne et de ses États membres à mettre en œuvre l'ambitieux programme de développement pour l'après-2015 et appelé l'attention sur un certain nombre de points essentiels à cet égard. Il ne saurait y avoir de mise en œuvre efficace sans maîtrise et responsabilisation nationales. Il est en outre essentiel que les politiques soient cohérentes si l'on veut tenir compte des trois dimensions du développement durable à tous les stades de l'élaboration des politiques nationales et internationales. Il faut un nouveau partenariat mondial pour le développement pour mettre en œuvre ce programme, mais aussi créer des partenariats avec la société civile, les parlements, les autorités locales et le secteur privé. La région de la Commission économique pour l'Europe a accumulé une vaste expérience dans l'instauration de tels réseaux de collaboration et d'alliances, dont les autres régions pourraient tirer parti. Les mécanismes de suivi et d'examen visant à assurer le respect du principe de responsabilité joueront un rôle essentiel dans le suivi de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il faudrait renforcer les synergies et la coopération entre les mécanismes existant aux niveaux mondial, régional et national. Au niveau mondial, le rôle essentiel de supervision du Forum politique de haut niveau a été mis en avant. Le niveau régional pourrait constituer un cadre utile pour l'examen critique par les pairs et l'apprentissage, encourager les pays à se fixer des objectifs ambitieux et en stimuler la réalisation. Les activités conduites au niveau régional pourraient également faciliter le traitement des questions transfrontières et la poursuite d'objectifs régionaux communs.

9. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, Mahmud Mammad-Guliyev, a souligné qu'il importait d'arrêter des cibles quantifiables pour obtenir des résultats concrets dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il est essentiel de disposer d'un cadre solide de contrôle et d'examen pour en assurer un suivi efficace. En tant que nouveau pays donateur, l'Azerbaïdjan participe à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les technologies de l'information et des communications jouent un rôle important dans le développement socioéconomique. Le projet d'autoroute de l'information transeurasienne est un projet important de partenariat entre secteurs public et privé qui contribuera à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. L'Azerbaïdjan propose d'établir un lien entre ce projet, le Programme

spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et la coopération économique régionale pour l'Asie centrale. Il se félicite que l'adhésion aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement soit ouverte à tous, mais demeure convaincu que l'obtention de résultats significatifs dans la région repose avant tout sur la participation de tous les membres qui la constituent. Il est indispensable de régler les questions transfrontières concernant la protection de l'environnement et l'exploitation de l'eau. L'Azerbaïdjan en appelle donc à la CEE pour encourager les pays riverains à adhérer aux accords multilatéraux existants relatifs à l'environnement sous l'égide de la CEE. Les conflits demeurent un obstacle de taille pour la coopération régionale et le développement global des différents États membres. Le respect de l'intégrité territoriale et des frontières internationalement reconnues des États membres sont des conditions préalables essentielles de la coopération, de l'intégration et de la poursuite du développement. Il est donc urgent de régler immédiatement le conflit militaire qui compromet la capacité de l'Azerbaïdjan à relever les défis énoncés dans le programme de développement durable. La corruption et d'autres infractions relevant de la criminalité organisée, notamment l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent, constituent d'autres défis de taille à relever pour que la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 soit couronnée de succès.

10. L'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, Thomas Fitschen, s'exprimant au nom du Secrétaire d'État au Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire, Jochen Flasbarth, a souligné que 2015 était une année cruciale pour les négociations internationales relatives aux changements climatiques et au développement durable. La région de la Commission économique pour l'Europe, qui représente environ la moitié de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, a une responsabilité particulière à cet égard. Les 17 objectifs de développement durable proposés comportent des cibles ambitieuses, dont la réalisation suppose une coopération et un renforcement des capacités transfrontières. La Commission économique pour l'Europe pourrait aider ses États membres à évoluer vers le développement durable en dégagant une vision commune des objectifs et en contrôlant la cohérence des stratégies nationales, en incitant le secteur privé à encourager des investissements et des modèles économiques viables, ainsi qu'en contrôlant la mise en œuvre des politiques mondiales et en dressant le bilan au niveau régional. La Commission est bien placée pour intervenir dans tous ces domaines, notamment en arrêtant des normes en matière d'efficacité énergétique des bâtiments ou en poursuivant les travaux entrepris en application de ses conventions relatives à l'environnement. Il faudrait partager les données d'expérience pertinentes acquises dans la région avec les autres commissions régionales des Nations Unies.

11. Les débats qui ont suivi ont porté sur différents thèmes. Les points suivants ont notamment été évoqués par un ou plusieurs intervenants :

a) Les objectifs de développement durable proposés constituent un programme ambitieux pour répondre aux défis mondiaux que sont la pauvreté, les changements climatiques et le développement durable. Ce nouveau cadre devrait orienter les politiques nationales, les engagements internationaux et les mécanismes de coordination;

b) Pour mettre en œuvre un nouveau cadre de développement, il faut éliminer les cloisonnements sectoriels et promouvoir la maîtrise nationale et mettre en place un nouveau partenariat mondial. C'est en maintenant l'état de droit, en protégeant les droits de l'homme et en promouvant la démocratie participative que l'on pourra progresser dans l'instauration de sociétés durables;

c) La Commission économique pour l'Europe est bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans la poursuite des objectifs de développement durable dans ses domaines de compétences dans la région et au-delà. Elle a l'avantage d'être une organisation multisectorielle privilégiant les résultats qui a contribué à traduire des objectifs mondiaux en actions spécifiques aux niveaux national et local en définissant des normes, principes, directives et politiques. Elle a ainsi contribué à l'intégration et à la stabilité régionales;

d) Les systèmes de données et de suivi efficaces, auxquels la Commission continuera de contribuer, constitue un atout important pour la mise en œuvre du développement durable;

e) Il faudrait mettre en place des mécanismes de suivi et d'examen du programme de développement pour l'après-2015 en se fondant sur les instruments existants et en établissant des liens entre eux de façon à éviter les chevauchements d'activités. Il a été proposé d'organiser une réunion de tous les bureaux de la Commission qui participent à l'élaboration d'instruments juridiques pour examiner les questions concernées. Il faudrait mieux regrouper les données existantes et les différentes activités analytiques des organismes des Nations Unies;

f) Il est essentiel d'instaurer des partenariats avec la société civile, le secteur privé et d'autres organismes des Nations Unies et organisations régionales pour que tous les acteurs concernés participent au changement. Il faut donc continuer d'associer davantage la société civile et le secteur privé à la formulation des politiques nationales et internationales. Il faudrait aussi faire participer des acteurs non étatiques aux mécanismes de suivi et d'examen aux niveaux national, régional et mondial, ce qui pourrait en améliorer la portée et la crédibilité;

g) La Commission devrait poursuivre et renforcer sa coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux et régionaux pour mettre en commun les compétences et instaurer des synergies, notamment en collaborant plus étroitement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les questions touchant à l'environnement;

h) Instaurer des partenariats spécifiques avec le secteur privé pour atteindre des objectifs précis est un moyen important de mobiliser des connaissances, des techniques et des financements. Le secteur privé pourrait bénéficier de ces partenariats en améliorant les pratiques de développement durable. La Commission pourrait coordonner les efforts pour mettre en place un système d'alerte rapide aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui pourrait aider le secteur privé à mieux cibler ses efforts. Si l'on veut s'appuyer sur la participation active des entreprises, il faut éliminer les réglementations trop restrictives qui pourraient entraver l'action du secteur privé;

i) La Commission devrait mieux faire connaître ses travaux et les résultats concrets qu'ils produisent dans la vie des gens en y sensibilisant davantage l'opinion publique, les députés, les compagnies, les décideurs à tous les niveaux et les autres parties prenantes. Les meilleures pratiques et les résultats des travaux de la Commission devraient être diffusés dans d'autres régions du monde et communiquées aux autres commissions régionales des Nations Unies.
